

Maison du Peuple - Place de la Liberté  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél. 04.73.36.07.71 • Fax 04.73.37.28.57  
Mail : cgt.michelin@wanadoo.fr  
CCP 1692-30 C Clermont-Fd

Aux médias

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce jour, 27 octobre 2009, s'est tenu le Comité Central d'Entreprise avec à l'ordre du jour avis et consultation sur le projet de restructuration de l'unité économique et sociale de la Manufacture Michelin .

L'ensemble des élus , à l'exception des élus CFDT qui se sont abstenus , ont voté une résolution contestant la réalité économique des licenciements ( ci après)

*Résolution du CCE 27 octobre 2009*

*Un accord de méthode a été signé avec des organisations syndicales, il prévoit formellement la remise de l'avis sur le Livre 2 lors de la réunion de ce jour.*

*Les élus du Comité Central d'Entreprise de la MFPM constatent :*

- I. que l'information initiale remise au titre de l'article L2323-6 du Code du Travail était manifestement incomplète et insuffisante,*
- II. que le projet de licenciement n'est pas justifié par une anticipation de difficultés économiques tant dans les divisions Tourisme, Poids Lourd et Mélange, que dans le Groupe Michelin qui sont largement profitables,*
- III. que la réorganisation de la production de pneumatiques Tourisme Poids Lourd et Mélange en Europe au sein du groupe Michelin n'entre pas dans le cadre d'une mutation technologique,*
- IV. que la réorganisation projetée n'est pas indispensable à la sauvegarde de la compétitivité économique de l'entreprise et du Groupe.*
- V. que les licenciements pour motif économique qui seront prononcés, ne le seront que dans le seul souci d'augmenter les profits du Groupe et de ce fait ne sont pas légalement justifiés en l'absence de cause économique réelle et sérieuse.*
- VI. Que les différentes suppressions d'emploi entraîneront des aggravations importantes des risques psychosociaux en sein de l'UES*

*Dans ces conditions, le Comité Central d'Entreprise de la MFPM ne peut que donner un avis négatif sur le projet de réorganisation en l'absence de cause économique réelle et sérieuse et conteste ainsi les motifs économiques des futures licenciements inhérents à cette procédure.*

**Sur le PSE ( plan de sauvegarde de l'emploi ) , les élus CGT ont fait la déclaration suivante :**

*DECLARATION CGT CCE 27 10 2009*

*En début d'année Mr MICHEL Rollier gérant du groupe Michelin déclarait dans les médias qu'il n'y avait pas de plan social prévu, puis s'engageait sur zéro licenciement à l'annonce des restructurations en juin.*

*Au regard du plan social qui nous est présenté, on voit une nouvelle fois que les engagements ne seront pas tenus et l'on s'aperçoit que ces déclarations ont été démenties par les faits. Au-delà du fait qu'il n'y a pas de justification économique, plusieurs points de procédure sont illégaux, notamment, l'application des critères d'ordre qui est limité aux seuls établissements de Tours et Montceau et non à l'ensemble de l'entreprise comme le prévoit la jurisprudence actuelle.*

*MICHELIN n'est pas entré dans de véritables négociations sur les PSE et à cherché à opposer les mesures en faveur des anciens (PVF) aux mesures permettant d'accompagner les plus jeunes. La CGT insiste à, nouveau sur les conséquences du PSE et tout particulièrement sur l'aggravation des risques psychosociaux sur l'ensemble des sites.*

*Après Poitiers, Bourges, et Kléber Toul, ces plans de licenciements de plus en plus importants fragilisent la pérennité de l'ensemble des sites en France. Sur ces bassins d'emploi les restructurations sont amplifiées par la baisse des effectifs sur l'ensemble du tissu industriel et commercial.*

*La CGT s'opposera par tous moyens à ces licenciements.*

**Les autres organisations syndicales se sont positionnées de façon diverse sur les mesures sociales sachant que celle ci entraîneront des licenciements à terme.**

**La CGT sur ces points n' a pas pris part aux votes estimant qu'en absence de justifications économiques il n'y avait pas lieu d'avoir de PSE ni de licenciements.**

**La CGT examine par tous moyens d'empêcher ces licenciements .**